



LE MANIFESTE DES RÉGIONS

POUR LE LYCÉE D'AUJOURD'HUI
ET DE DEMAIN

*Objectifs,
principes d'action
et préconisations*

28 AOÛT 2018



*Chaque jour, 2,1 millions
d'élèves et étudiants
franchissent le seuil
de nos établissements
de l'enseignement public...*



SOMMAIRE

INTRODUCTION page 5

La démarche de Régions de France
et l'esprit du manifeste page 6

Propositions des Régions pour les lycées

Bien-être page 8

Évolutivité page 12

Sobriété page 15

Ouverture mutualisation page 17

Espaces particuliers page 20

INTRODUCTION

D

epuis les premières lois de décentralisation de 1982-1983, l'éducation et les lycées sont une compétence emblématique des Régions. Trente ans plus tard, en 2016, les Régions placent à nouveau cette réflexion au centre de leurs priorités, parlant tantôt du lycée du futur, du lycée de demain ou du lycée du xxi^{e} siècle.

Et ce, pour deux séries de raisons.

L'approche patrimoniale, tout d'abord. Dans les cinq ans à venir, les Régions vont lancer la construction d'une cinquantaine de lycées neufs. Au-delà de ces créations, le patrimoine des lycées existants est considérable, représentant 43 millions de m^2 , soit 11 % de l'ensemble du parc tertiaire public. Cet ensemble de près de 2 800 établissements est d'une très grande diversité. Il se différencie par :

- les contenus d'enseignement (général, technologique, professionnel, polyvalent, enseignement adapté) ;
 - les Ministères de rattachement (Éducation nationale, Agriculture, Affaires maritimes) ;
 - la taille des établissements, de moins de 200 à près de 3 000 élèves ;
 - leur implantation, leur architecture et leur histoire.
- Certains lycées datent de 1802 !

Chaque jour, 2,1 millions d'élèves et étudiants franchissent le seuil de ces établissements de l'enseignement public ! Au total, les Régions y consacrent 5,5 milliards d'euros chaque année.

Les lycées sont un enjeu majeur de la transition énergétique : pour ne reprendre qu'un seul chiffre, d'ici à 2050, les consommations d'énergie devront diminuer de 50 %.

La deuxième raison à l'origine de cette réflexion des Régions sur le lycée du xxi^{e} siècle est le défi posé par la transformation en cours : refonte complète des programmes du lycée général, réforme du lycée professionnel et de l'apprentissage, transfert aux Régions de la compétence sur l'information et l'orientation, intégration totale du numérique, notamment les ressources pédagogiques, priorité donnée aussi bien à la réussite de l'insertion professionnelle aux premiers niveaux de formation qu'à la poursuite d'études supérieures... Des bouleversements considérables, et nécessaires, sont attendus à très court terme (2019-2020). Les Régions y apporteront tout leur savoir-faire, aussi bien dans la réflexion que dans l'action, au service de la réussite de tous nos jeunes.

La démarche de Régions de France et l'esprit du manifeste

C'est dans ce contexte que **Kamel Chibli**, Président de la commission Éducation de Régions de France, a pris l'initiative de fédérer les travaux en cours sous l'appellation « **lycée d'aujourd'hui et de demain** », avec la volonté d'intégrer ainsi à la fois la problématique des créations de lycées neufs et celle de l'évolution du parc existant. Les Régions ont partagé et mis en commun leurs projets, priorités et interrogations dans la perspective de constituer une **force de proposition collective**.

Ce manifeste propose des positions partagées sur de grands objectifs, des principes d'action qui valent pour tous les établissements, indépendamment de certaines spécificités (lycées agricoles ou maritimes,

par exemple) à traiter en tant que telles. La visée de ce travail porte aussi bien sur la conception que sur la construction, avec l'ambition de repenser les établissements.

À l'inverse, il n'est pas question ici d'établir des référentiels, d'édicter des normes recherchant l'uniformisation, la standardisation des lycées, du Havre à Mamoudzou. Il faut d'ailleurs souligner les contraintes particulières qui peuvent être rencontrées dans les Régions et Collectivités territoriales d'Outre-Mer. Ce cadre global de réflexion vise à ce que chaque Région garde son ADN, son entière liberté de choix ; il en va de même pour les maîtres d'œuvre et les solutions proposées.

Ce travail porte aussi bien sur la conception que sur la construction du lycée. Notre ambition : repenser les établissements.

Ce travail vise aussi à expliciter les paradoxes ou contradictions entre :

- ouverture de l'établissement sur l'extérieur et sécurité de la communauté éducative ;
- développement de nouveaux usages et maîtrise des surfaces ;
- spécialisation des établissements et partage-mutualisation des locaux ;
- usages du numérique et impératifs de santé ;

- affirmation par les Régions de leurs choix et liberté de création architecturale ;
- spécialisation des espaces et modularité nécessaire.

Les praticiens que nous sommes connaissons bien ces contradictions, nées du poids des habitudes et souvent apparentes, qu'il s'agit de dépasser pour une véritable innovation éducative. Ce manifeste s'y attache.

Quelques éléments de méthode

Quelles que soient leurs particularités, les éléments de méthode sont partagés par toutes nos Régions et collectivités pour la construction et la rénovation de leurs établissements.

Il faut rappeler l'importance primordiale du **programme**, document de base qui conditionne le résultat final. À ce titre, il devrait faire l'objet d'une (ré)évaluation régulière, sur la base de **retours d'expérience** systématiques, deux ans après la mise en service du lycée.

De même, il convient de prévoir la remise aux utilisateurs du **manuel d'utilisation** du lycée, pour préserver sa pérennité au-delà de la mémoire des « habitants/usagers » successifs.

En termes de méthode, enfin, il est indispensable d'associer systématiquement la « maîtrise d'usage » à la conception des espaces et de respecter une chaîne associant successivement maîtrise d'ouvrage (donneur d'ordre), maîtrise d'usage (utilisateurs), maîtrise d'œuvre (réalisateur de l'opération).

Propositions des Régions pour les lycées

Bien-être



Bien-être

La volonté des Régions se traduit en quatre notions fondamentales, exprimées ici en quatre mots-clés.

L'Éducation nationale met en avant l'École de la bienveillance et de la confiance. Dans le cadre de leurs compétences, les Régions promeuvent la notion de bien-être au lycée, reprenant l'expression des jeunes pour qui le lycée, « c'est la deuxième maison ». Cet objectif doit être élargi aux adultes dont le lycée est le lieu de travail. C'est une condition essentielle de la réussite.

► LE LYCÉE LIEU DE VIE, D'ÉTUDE ET DE TRAVAIL

FOCUS

Axer l'élaboration des emplois du temps sur les besoins et intérêts des élèves aurait des incidences positives :

- une meilleure utilisation des locaux;
- une limitation des déplacements d'un grand nombre d'élèves à chaque inter-classe. Ces déplacements sont générateurs de stress, de bruit, d'agitation, de fatigue, de déperdition de temps;
- un temps suffisant dévolu à la restauration.

→ Il convient de privilégier le déplacement des enseignants plutôt que celui des élèves.

► PRISE EN COMPTE DE DIVERS IMPÉRATIFS

Le lycée d'aujourd'hui et de demain doit concilier divers impératifs :

- la sécurité générale;
- la santé, par la qualité des espaces, de l'air, de l'eau...;
- la sûreté;
- l'accessibilité, l'inclusion, l'accueil de tous les enfants différents;
- l'hospitalité de la cantine, de l'internat.

FOCUS

Il faut toujours rappeler l'attention particulière à porter à la question des toilettes des élèves. Leurs problématiques sont nombreuses : hygiène, sécurité, confort, nombre, répartition, « droit d'accès » (elles sont trop souvent condamnées à l'issue de dégradations), surveillance, respect de l'intimité, entretien, etc.

→ La séparation des toilettes de la circulation par une cloison vitrée peut être une bonne idée.

FOCUS

La restauration est une fonction essentielle au sein du lycée, qui concentre une rare diversité d'approches :

- par la qualité (sanitaire, nutritionnelle, gustative, productive) ;
- par l'adaptation aux usagers (goûts, habitudes) ;
- par l'accès (tarification) ;
- par le développement économique régional (recours à des filières locales et de qualité) ;
- par le développement durable (lutte contre le gaspillage, gestion des déchets).

Au-delà du respect des normes, les Régions qui servent plus de 200 millions de repas par an ont fortement mis l'accent sur la diversité de l'offre à proposer, sur le lien avec les filières régionales et l'aspect environnemental.

Un point noir est souvent relevé : le temps d'attente et la durée dévolue au repas.

- La restauration ne doit pas être la variable d'ajustement des emplois du temps.

► TRANSMISSION/ACQUISITION DES COMPÉTENCES

Exercice de la pédagogie, soutien aux apprentissages, cette fonction traditionnelle du lycée repose au quotidien sur :

- les conditions matérielles générales. Étudier dans un cadre bien pensé et bien réalisé est un facteur important de réussite ;
- l'intégration du numérique dans toutes ses dimensions, que sont l'accès aux ressources numériques, les usages individuels et collectifs, l'innovation, la virtualisation.
- Les nouveaux modes d'acquisition des connaissances : lycée hors les murs, classe inversée, les demandes spécifiques comme l'équipement des bus scolaires de wifi.

***Dans le lycée du XXI^e siècle,
la restauration ne doit plus
être la variable d'ajustement
des emplois du temps !***

FOCUS

Usage des outils numériques

- Les conditions devront être créées d'un accès possible aux usages et ressources numériques en tous points des lycées, en prenant en compte l'utilisation des outils personnels des élèves (Bring your own device-BYOD : apportez votre appareil personnel).
- La question de la recharge des appareils est ouverte : au domicile ou au lycée, universelle ou limitée ?
- Il faudra aussi à l'inverse prévoir des zones blanches dépourvues d'accès internet pour permettre la déconnexion temporaire.

► LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES PERSONNELS (ÉTAT ET COLLECTIVITÉS)

Si le lycée est d'abord conçu pour les « apprenants », il est utile de rappeler qu'il est en parallèle un lieu d'exercice professionnel pour les diverses catégories d'adultes qui en permettent le fonctionnement. Les locaux de type administratif ne posent pas de problème spécifique de conception mais doivent répondre à des impératifs de bonne implantation et d'articulation fonctionnelle entre eux et avec les autres espaces. Une attention particulière sera apportée aux conditions de travail des agents des Régions d'une part (distribution des locaux, ergonomie notamment à la demi-pension), et aux personnels enseignants d'autre part (lire page 21).

***L'objectif du “Lycée 2^e maison” doit être
élargi aux adultes dont le lycée est aussi
le lieu de travail.***



Théoriquement, un lycée s'amortit sur 40 ans (temps long) alors que son devenir est soumis à des contraintes de court terme non maîtrisables. Il doit donc être conçu comme un « lycée Lego » en intégrant autant que possible l'éventualité des mutations suivantes :

► ÉVOLUTIONS DE LA PÉDAGOGIE
→ PLASTICITÉ

FOCUS

Privilégier autant que possible la non-spécialisation des espaces

– Les établissements sont de plus en plus amenés à se transformer, notamment du fait de l'évolution des pratiques, des structures ou des réformes pédagogiques, mais aussi pour s'adapter à chaque projet d'établissement. La plupart de ces évolutions doivent pouvoir être mises en application sans qu'il soit besoin de réaliser des travaux : par simples déménagements, réaffectations, ajout/modification de mobiliers, d'agencement, etc.

– De plus, au cours de leur « cycle de vie », les lycées sont susceptibles d'être restructurés ou réaffectés, au gré notamment d'évolutions plus lourdes (effectifs, besoins, fonctionnalité, vétusté, etc.). Ces évolutions des besoins, des activités et des techniques peuvent engendrer des réaménagements ultérieurs (modifications, extensions, suppressions) sur les ouvrages, les installations techniques et équipements.

– Les bâtiments, la structure, la distribution, les locaux et leurs équipements techniques doivent donc offrir le maximum d'adaptabilité. Plus on spécialise les locaux pour « coller au besoin » et moins ils seront adaptables ou mutualisables – c'est-à-dire utilisables à d'autres fins, à d'autres usages, par d'autres usagers – et plus on s'éloigne de la sobriété recherchée, y compris sur le plus long terme.

*Un lycée Lego intégrant
les évolutions de la pédagogie
et des effectifs, les modifications
dans l'usage des bâtiments
et le changement climatique.*

Évolutivité

► ÉVOLUTION DES EFFECTIFS,
À LA HAUSSE OU À LA BAISSÉ
MODULARITÉ

FOCUS

Les éléments structurants des bâtiments

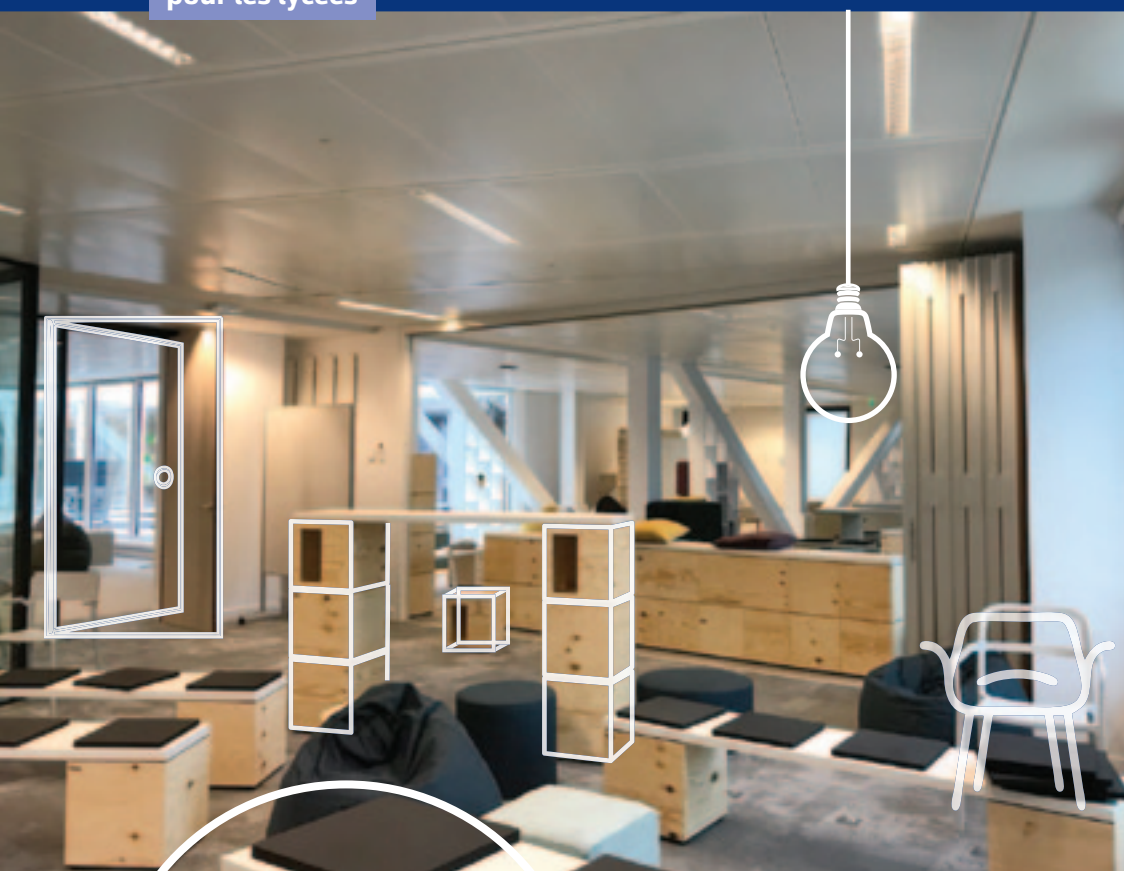
- Éviter l'hyperspécialisation des salles, pour permettre un usage polyvalent et mutualisable, y compris entre Unités Fonctionnelles différentes.
- Éviter le recours à des aménagements ou agencements intérieurs « à la demande » (banques, placards, casiers, alcôves, bars, plans de travail, etc.), qui pourraient être remplacés par un mobilier simple plus ergonomique, moins structurant, moins coûteux, plus souple d'utilisation, déplaçable et remplaçable facilement.

► CHANGEMENT DE DESTINATION DU
BÂTIMENT, POUR D'AUTRES USAGES
RÉVERSIBILITÉ

► TENDANCES DU CHANGEMENT
CLIMATIQUE

*Un usage polyvalent et mutualisable
des espaces, dans l'esprit de ces escaliers
qui accueillent un cours en petit groupe.*





Sobriété

Le souci du long terme, de la soutenabilité de l'action régionale et du bon usage de l'argent public impose une approche raisonnée sur trois volets de la construction :

► LE VOLET ÉCONOMIQUE

Maîtrise des surfaces → compacité
Les coûts de construction au m² sont très homogènes ; il faut donc fixer des surfaces utiles et des surfaces de plancher maximales. Des taux de tolérance par espace et sur le total peuvent être fixés.
→ maîtrise des coûts d'investissement.

► LE VOLET TECHNIQUE

→ SIMPLICITÉ DES SOLUTIONS, DURABILITÉ

Éviter la surenchère technologique, la gadgétisation des équipements. Cette recherche de simplicité et de simplification peut être porteuse d'un sentiment de régression, mais elle contribue à réhabiliter la fonction éducative des bâtiments d'enseignement : réapprendre à éteindre les lumières inutiles, à fermer les portes, à tirer la chasse d'eau, etc.

→ maîtrise des coûts d'exploitation et de maintenance.

► LE VOLET FONCTIONNEL

Les Régions ne doivent pas craindre d'exprimer des besoins simples ou de préconiser des solutions, des agencements, des idées qui ont déjà fait leurs preuves. Le regroupement cohérent des zones fonctionnelles, comme par exemple les espaces de détente des personnels, qu'ils soient enseignants, administratifs ou des Régions, peut être proposé.

Le maître d'ouvrage est en position (et en responsabilité) de stipuler. À l'inverse, il doit affirmer ce qui lui paraît réhibitoire dans un projet. À titre d'exemples : pas de demi-pension sur deux niveaux, pas de CDI à mezzanine ou sur deux niveaux, pas de locaux de maintenance en sous-sol ou dans les combles, pas de hall d'accueil somptuaire et démesuré, etc.

FOCUS

Architecture → simplicité des formes

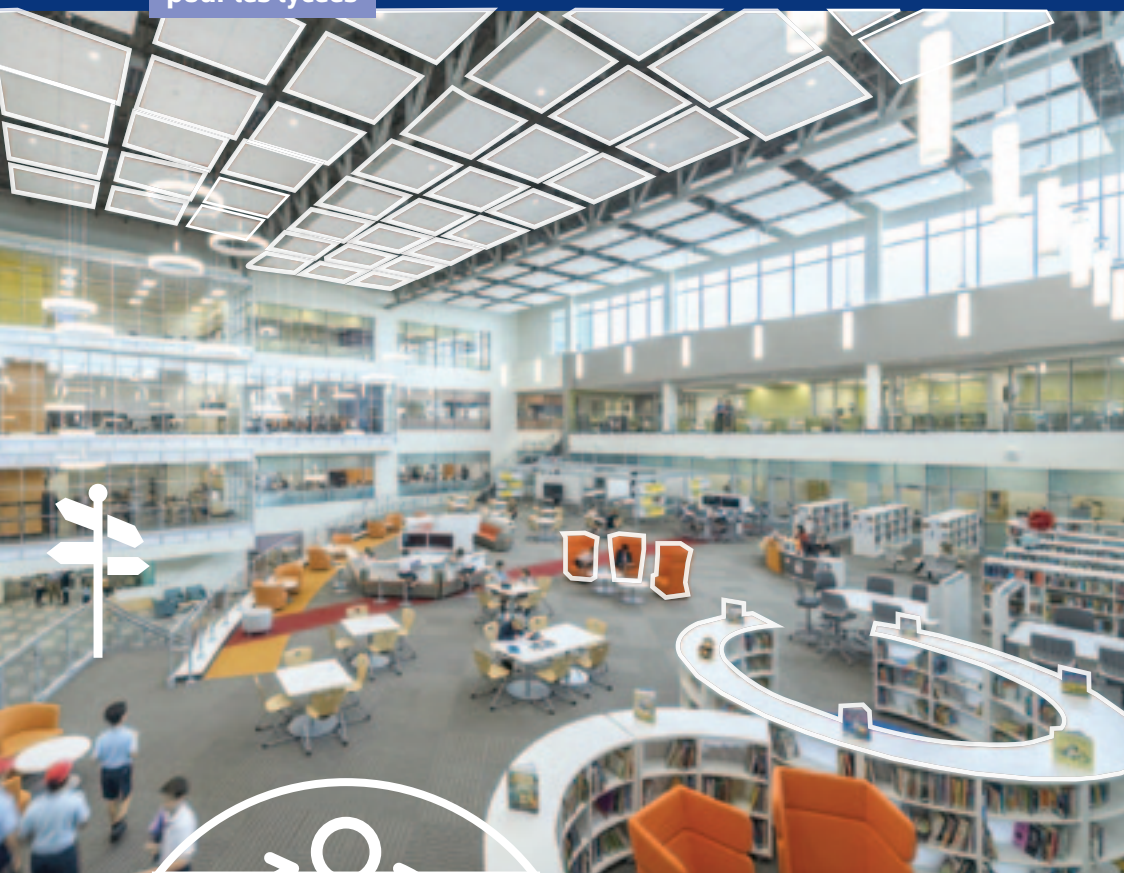
L'expérience de la construction et de l'évolution des lycées dans le temps plaide pour des bâtiments de formes simples, aux circulations horizontales rectilignes. Autres suggestions architecturales :

- une verticalité des poteaux, une limitation des murs porteurs intérieurs au profit de cloisonnements non porteurs ;
- des circulations horizontales et verticales distribuées et implantées de manière à faciliter l'évolutivité ultérieure des bâtiments.

FOCUS

Transition écologique et énergétique

Toutes les Régions ont depuis longtemps intégré cette préoccupation à tous leurs programmes. La constante évolution des normes et la perspective des objectifs de 2050 la renforcent constamment. La maîtrise des énergies, à quelque niveau de l'exploitation que ce soit, est bien évidemment prioritaire. À cet égard, l'usage de plus en plus massif et constant des outils et ressources numériques, particulièrement énergivores, pose question.



Ouverture mutualisation

Un lycée constitue une société de quelques centaines à quelques milliers « d'habitants ». Pour remplir au mieux sa mission, il doit s'ouvrir à l'environnement de son territoire, avec une grande diversité de possibilités, et notamment par :

- l'accueil de publics différents, scolaires, étudiants, apprentis, formation continue ;
- la mixité sociale et de genre ;
- l'ouverture au monde économique et aux entreprises ;
- la mutualisation de plateaux techniques avec des Centres de formation d'apprentis voire des entreprises locales ;
- la mutualisation des espaces des personnels dont le lycée est le lieu d'exercice (enseignants, administratifs, vie scolaire, agents des Régions), notamment des espaces de convivialité. Les espaces/fonctions mutualisables peuvent être explicitement signalés dans le programme de construction-rénovation, pour un effet d'incitation voire d'injonction ;
- l'autonomie des accès à certaines fonctions (hébergement, salles de réunion, équipements sportifs) ;

FOCUS

L'existence d'un amphithéâtre ou d'une salle polyvalente dans chaque établissement est un point à questionner, en fonction des besoins réels, des usages, du contexte : cet équipement ne peut être systématiquement prévu ni exclu a priori.

- l'animation du territoire, car le lycée est aussi un outil d'attractivité pour une commune et une intercommunalité ;
- les approvisionnements locaux, notamment de la restauration (filières agro-alimentaires).

Espaces particuliers

En liaison avec ces quatre priorités d'action, certains espaces doivent faire l'objet d'une étude particulière pour mieux prendre en compte certaines fonctions, actuelles ou à venir, des lycées.

1 LES INTERNATS

Les Régions se sont toutes dotées de plans de développement des internats, face à la demande de plus en plus forte de ces lieux nécessaires à la réussite de certains jeunes. Les internats du XXI^e siècle doivent garantir :

- la prise en compte des différents temps des jeunes, l'étude, la détente, le temps pour soi, le sommeil;
- l'accueil de publics divers, de l'internat à la résidence, par l'ouverture hors temps scolaire, idéalement 7/7, l'accès sécurisé distinct, l'accès à un réseau de transport réellement intermodal. De par leur compétence transports, étendue en 2017 au transport scolaire, les Régions ont évidemment un rôle essentiel à jouer sur ce dernier point.
- l'organisation générale. Aucun modèle ne s'impose a priori dans la capacité des chambres, la répartition des équipements sanitaires (intégration dans les chambres ou îlots à part), l'utilisation de mobilier spécifique.

→ Les objectifs à rechercher pour les internats

- Modularité (souplesse pour l'accueil filles-garçons)
- Limitation des déplacements, facilité de surveillance

2 LES CENTRES DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION (CDI)

De profonds changements sont annoncés en matière d'orientation : le transfert aux Régions de la compétence sur l'information, la disparition progressive des Centres d'information et d'orientation (CIO), le rattachement des personnels dans les établissements publics locaux d'enseignement (EPL). En outre, les Régions devraient mettre à profit l'entrée en vigueur des nouveaux programmes des lycées, et donc des nouveaux manuels ou ressources scolaires, pour basculer vers des ressources essentiellement numériques.

→ Dans ces conditions, il faut envisager de transformer les CDI en CDIO (Centres de documentation, d'information et d'orientation) et d'en faire de vrais centres de ressources, notamment numériques. Autre approche possible, faire des CDI des Centres de connaissances et de culture (3C).

→ Il faut viser à faire du CDI le cœur du lycée, l'espace commun de travail pour les documentalistes, les professeurs principaux et les PsyEn (ex-Conseillers d'orientation).

→ Le maître mot doit être la disponibilité du CDI. Son accès doit être étendu au-delà du temps scolaire. Les différents outils, ressources et salles de travail doivent être utilisables quand le CDI est fermé, notamment à partir de l'internat. Au regard du coût qu'ils représentent et de leur efficacité réelle, il est suggéré de

supprimer les portiques de sécurité mis en place dans certains lycées à l'entrée du CDI.

De ce fait, les lycées deviennent autant de Centres d'information et d'orientation aux possibilités démultipliées : visite des installations (labos, ateliers, internat, équipements numériques), présentation des métiers avec des outils de réalité virtuelle, etc.

3 LES ESPACES DÉDIÉS AUX ENSEIGNANTS

Les enseignants doivent pouvoir passer davantage de temps dans l'établissement, au-delà du seul face-à-face pédagogique et du temps administratif. C'est un enjeu fort de travail d'équipe (intra et inter-disciplinaires) et de rencontre avec les autres catégories d'utilisateurs (personnels de direction, agents régionaux, etc.) et d'usagers (lycéens, parents, professionnels, etc.). C'est l'idée d'un loft des enseignants.

Principaux points d'attention

- Les espaces de travail et de rencontre, individuels ou collectifs, avec accès aux ressources, peuvent être des lieux à géométrie et occupation variables;
- Les possibilités de détente (cafétéria) peuvent favoriser les échanges avec les autres personnels (mutualisation);
- Il convient d'éviter la multiplication « sauvage » des lieux de regroupement par discipline, par catégories (diplômes), par établissement (professionnel-général-technologique), etc.

4 LES ESPACES INTERMÉDIAIRES

Les circulations jouent un rôle prépondérant dans la vie d'un établissement et elles occupent des surfaces très importantes (20 à 25 % de la surface totale). D'un point de vue réglementaire, elles répondent à des impératifs spécifiques de sécurité et d'accessibilité. Mais plus globalement, on voit que l'évolution des usages dans le temps leur a conféré des rôles multiples et changeants de lieux d'accueil, de distribution des espaces, de circulation, de rencontre, d'échange, de détente, de travail, etc.

Leur fonction de base reste l'absorption de flux massifs d'élèves le matin, le midi, le soir et aux interours. Cependant, les couloirs et les circulations deviennent des lieux de vie sociale, et sont en ce sens comparables à l'espace public d'une petite ville, qui doit être agréable à vivre, permettre la vie sociale, la rencontre et l'appropriation par tous, à tout moment. Les circulations ont vocation à devenir des espaces de respiration et, pour partie, des « surfaces utiles ». Cette évolution est notamment facilitée par l'introduction d'éléments de mobilier.

Espaces particuliers

Les circulations doivent cependant rester pratiques et sobres – par leurs formes, leurs surfaces, leurs volumes, leur design. L'éclairage naturel et l'acoustique devront être traités avec soin, mais elles n'ont pas vocation à être chauffées. Elles seront aménagées, éclairées et meublées en conséquence, connectées aux réseaux wifi, de manière à permettre, par exemple, l'implantation de fauteuils, de tables et chaises basses et hautes, de postes informatiques visibles en libre accès, etc.

Plus en détail, toute circulation, horizontale ou verticale, doit bénéficier :

→ d'un dimensionnement (largeur utile sans obstacle et hauteur libre) parfaitement adapté;

- d'un éclairage naturel direct (de préférence) ou indirect;
- de vues sur l'extérieur (à hauteur d'œil : debout et en fauteuil roulant) ;
- d'un éclairage artificiel adapté et correctement réparti ;
- d'une qualité acoustique minimum (temps de réverbération notamment) ;
- de matériaux (sols, murs, plafonds) résistants ;
- de teintes claires, sereines et peu salissantes, avec des contrastes visuels francs pour faciliter le repérage des portes d'accès aux circulations et aux locaux.

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES : *Photo de couverture* : Lydie Lecarpentier – Région Occitanie – Filiatre-Mansour Architecture. *Page 3* : Adelaïde Maisonabe – Région Occitanie. *Page 8* : Lydie Lecarpentier – Région Occitanie – Kardham Cardete Huet Architecture. *Page 12* : Justin Maconochie/Photo courtesy of Fanning Howey. *Page 15* : William Manning/Photo courtesy of Fanning Howey. *Page 16* : EM Lyon. *Page 18* : G. Lyons Photography/Courtesy of Fanning Howey.



282, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris

Tél. : 33(0)1 45 55 82 48

Fax : 33(0)1 45 50 20 38

E-mail : info@regions-france.org

Site Internet : www.regions-france.org